

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024-53

Chapitre 7.1

Objet : Décision modificative du budget n°2024-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation :
Le 26 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 19 (24
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 24
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Claire
BARNEOUD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir donné à E. JACQUES), Denis CAPEL (pouvoir donné à J.M. TRON)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI (pouvoir donné à J. BILLON TYRARD)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Exposé des motifs :

M. le Président indique que des ajustements sont nécessaires sur les lignes budgétaires suivantes de la section d'investissement du budget primitif 2024 :

- En recettes, sont inscrites les subventions dont les arrêtés attributifs ont été reçus récemment sur les programmes *Cales de mise à l'eau, Terre de jardin, Éco-ponton* et *Etude préalable port à sec Baie Saint Michel*. Une diminution de la ligne 1641, qui correspond à l'emprunt d'avance du FCTVA (non contractualisé sauf besoin budgétaire ou de trésorerie), est de fait possible cet emprunt théorique se réduit donc à un peu plus de 210 000 € (pour une avance de FCTVA de plus de 400 000 €).
- En dépenses, de nombreux ajustements sont proposés:
 - L'opération *Éco-ponton* est créée (opération 111) alors que celle relative à l'étude "terre de jardin" est ajustée en fonction de la subvention de l'Etat attribuée (+40 000 €).
 - L'opération *Etude de granulométrie* ayant été soldée en 2023 (factures payées sur autre opération), les crédits sont transférés sur *l'étude des sites à valeur patrimoniale*.
 - Certaines opérations correspondant aux dépenses habituelles du S.M.A.DE.S.E.P. sont abondées de telle manière à pouvoir palier à tout imprévu (dépenses informatiques) et à préparer au mieux la programmation nautique 2025 (les commandes se réalisent en début d'année).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

